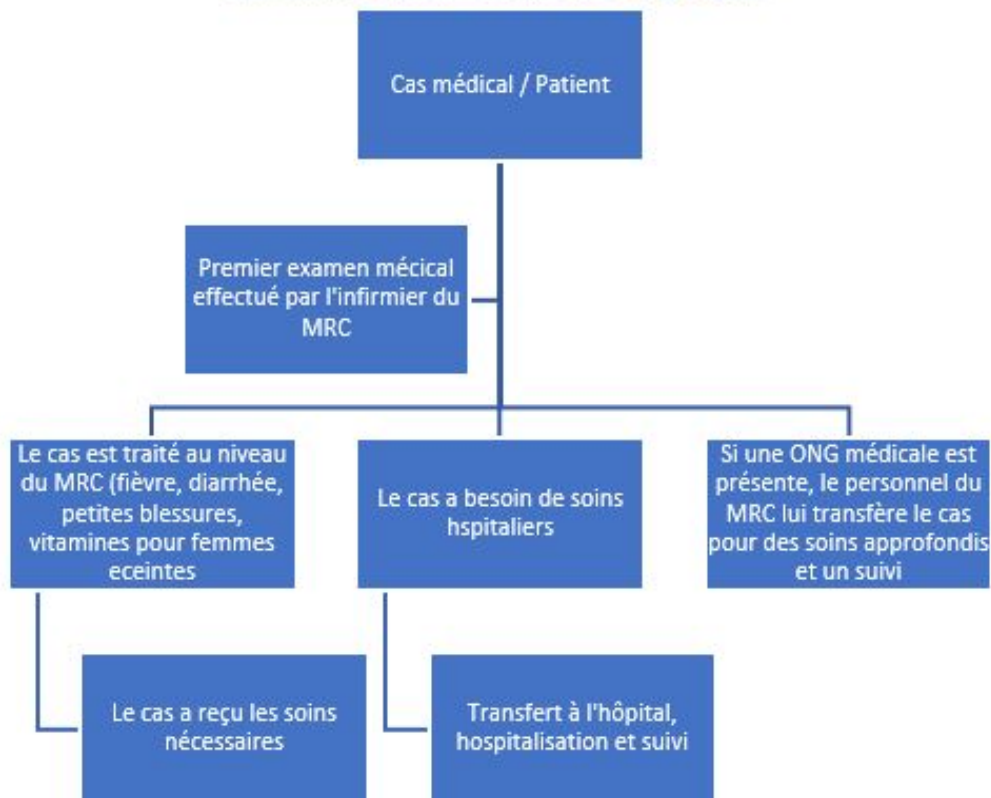


## Services sanitaires et médicaux

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) reconnaît la nécessité urgente pour le secteur de la santé de s'attaquer à **l'impact des migrations et des déplacements sur la santé** en garantissant l'accès des migrants aux services de santé préventifs, curatifs et palliatifs. Au cours de leur voyage, les migrants peuvent être confrontés à des conditions difficiles, en particulier s'ils sont en situation irrégulière ou sans papiers. Les centres pour migrants peuvent donc offrir une assistance médicale afin de garantir l'accès aux soins de santé des bénéficiaires en situation de vulnérabilité. Elle peut être fournie soit directement dans la structure, soit à travers des orientations vers des partenaires spécialisés ou vers des services médicaux externes. Les centres fournissent généralement une assistance sanitaire préventive et curative de base aux bénéficiaires, qui sont ensuite orientés vers les hôpitaux ou les cliniques locaux si leur état de santé l'exige. À cette fin, il est recommandé d'établir des **accords à long terme avec des structures médicales externes** afin de faciliter les orientations (veuillez consulter la [section correspondante](#) sur les [cadres de coopération](#)).

---

## Exemple d'organigramme du système d'orientation pour des soins de santé dans les MRC de la Corne de l'Afrique



Lorsque l'assistance médicale fait partie des services fournis dans le centre, la **présence à plein temps de personnel médical** (médecin et/ou infirmières) doit être assurée. Une salle servant d'infirmierie doit être prévue, ainsi qu'un espace d'observation dédié aux migrants malades afin de permettre une surveillance étroite et d'assurer l'isolement en cas de maladies infectieuses. Les **espaces dédiés à l'assistance médicale** doivent être conçus de manière à garantir la confidentialité. Des bureaux d'accueil et des salles d'attente aménagés de manière à éviter que d'autres personnes puissent entendre la conversation entre les bénéficiaires et les professionnels de santé. Tous les dossiers relatifs aux soins de santé des bénéficiaires sont confidentiels. En tant que tels, ils sont stockés en toute sécurité et ne sont pas partagés sans consentement préalable. Sur demande, les dossiers médicaux complets doivent être remis aux bénéficiaires. Pour de plus amples informations sur la protection des données, veuillez consulter [cette section](#).

Selon le contexte, les services médicaux et les soins de santé suivants peuvent être fournis par les centres pour migrants :

- Un **examen médical** à l'arrivée pour vérifier l'état de santé général des bénéficiaires et s'assurer qu'ils ne souffrent d'aucune pathologie infectieuse ou contagieuse ;
- Une **évaluation et la fourniture de soins de santé primaires**, suivis si nécessaire d'une **orientation vers des fournisseurs de soins de santé spécialisés** ;

- 
- En cas d'orientation, la **fourniture d'informations** sur les établissements de santé partenaire du centre, des explications sur les procédures et une assistance linguistique ;
  - Le **dépistage du VIH, de l'hépatite, de la tuberculose, du paludisme** et d'autres maladies. En cas de résultat positif pour le VIH ou d'autres pathologies, des conseils et des traitements individuels sont fournis ;
  - Des conseils et des traitements **liés à la santé sexuelle et reproductive** ;
  - L'aide aux victimes de **violence basée sur le genre** ou d'autres traitements inhumains et dégradants ;
  - La fourniture d'une assistance médicale dans le cadre des programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) et de réinstallation (immigrés/émigrés), y compris **l'examen d'aptitude au voyage**, les échanges avec l'équipe médicale dans les pays d'origine/d'accueil et l'escorte médicale ;
  - La distribution de **documents de promotion de la santé** dans un format adapté et une langue comprise par les bénéficiaires, notamment des informations sur les maladies transmissibles et non transmissibles, la nutrition, l'hygiène, la santé sexuelle et reproductive, la santé mentale et la disponibilité des services de soins de santé.

## References and Tools

- 
- 
- 
- 
- 
- 

[Promoting the health of refugees and migrants: Framework of Priorities and Guiding Principles to Promote the Health of Refugees](#)

[IOM Guide for HIV counsellors: IOM HIV counselling in the context of migration health assessments](#)

[Migración Saludable en América Central: Manual de Referencia](#)

- 
- [Caring for Trafficked Persons: Guidance for Health Professionals](#)
  - [IOM Guidance on medically assisted movements](#)
  - [Joint MHD/RMM Directive Movement support for medical and vulnerable cases](#)
  - [IOM Standard operating procedures \(SOPs\) on medical escort](#)
  - [Procédures opérationnelles standard centre d'accueil et d'orientation pour migrants. \(Screening médical, p. 17\)](#)
  - [MRC Standard operating procedures for the Protection of Vulnerable Migrants \(5.1 Medical cases, p. 10\)](#)
  - [IOM Khartoum MRRC Standard Operating Procedures \(Medical assistance, p. 9\)](#)
  - [Returning with a health condition. A toolkit for counselling migrants with health Concerns](#)
  - [Medical screening form \(Ethiopia\)](#)
  - [MHD prescription form \(Somalia\)](#)
  - [MHD referral forms \(Somalia\)](#)
  - [Migración Saludable en América Central : Aprende haciendo](#)

Catégorie

Services de protection et d'aide